



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

Compte Administratif Exercice 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Aux termes de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'exécution du Budget Primitif (BP), du Budget Supplémentaire (BS) et d'une Décision Modificative (DM) au titre de l'exercice 2019.

L'ensemble de ces éléments d'exécution budgétaire est repris dans le Compte Administratif présenté par le Maire.

I – Equilibres et soldes

Cette année, il est proposé d'examiner et d'approuver le compte administratif en même temps que le budget primitif. Les résultats ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes constatés au Compte Administratif seront donc repris au Budget Primitif.

Le compte administratif de la Ville présente une discordance avec le compte de gestion du comptable en raison de l'apurement d'un compte (le 1069) qui n'existe plus dans la nomenclature comptable M57. En accord avec le comptable, la Ville a opté pour un lissage sur 10 ans de cette écriture comptable et non budgétaire. Hormis cela, il a été constaté, une parfaite concordance du Compte Administratif 2019 avec le compte de gestion 2019 du Comptable des Finances Publiques.

En 2019, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 19,3 M€ issu du résultat d'investissement de 2019, du solde des restes à réaliser de 2019 et de l'apurement du compte 1069 (cf. paragraphe ci-dessus). L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2019 affichée à 22,3 M€ permet de financer ces 19,3 M€ et il en résultera un excédent de fonctionnement définitif de 3 M€.

Les grands équilibres du Compte Administratif 2019 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019			
section de fonctionnement			
recettes prévues	207 482 067,00	dépenses prévues	207 482 067,00
<i>dont excédent N-1</i>	<i>12 547 267,86</i>		
recettes recouvrées	218 417 445,16	dépenses réalisées	208 647 074,48
<i>excédent N-1</i>	<i>12 547 267,86</i>		
Excédent de clôture (A)			22 317 638,54
section d'investissement			
recettes prévues	100 688 291,00	dépenses prévues	100 688 291,00
<i>dont excédent N-1</i>	<i>22 550 295,49</i>		
recettes recouvrées	53 291 286,70	dépenses réalisées	88 026 054,59
<i>excédent N-1</i>	<i>22 550 295,49</i>		
Déficit de clôture (B)			-12 184 472,40
Solde du compte 1069 (passage en M57) (C)			-286 877,94
restes à réaliser 2019			
restes à recouvrer (1)	2 135 000,00	restes à payer (2)	-9 007 168,65
Solde des reports d'investissement (D= 1+2)			-6 872 168,65
Déficit de financement de la section d'investissement (E = B+C+D)			-19 343 518,99
Excédent global définitif 2019 (A+E)			2 974 119,55

L'évolution des résultats de clôture 2014-2018 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de fonctionnement	10 298 292	8 645 971	11 773 242	15 303 603	12 547 268	22 317 639
Résultat d'investissement	4 595 025	14 886 944	9 892 817	-4 287 476	22 550 295	-12 471 350
Solde des restes à réaliser	-8 833 270	-10 744 850	-15 972 880	-3 869 773	-10 131 261	-6 872 169
Excédent global	6 060 046	12 788 065	5 693 179	7 146 354	24 966 302	2 974 120

La ville génère toujours un résultat positif dans la mesure où les prévisions de recettes sont prudentes et les prévisions de dépenses ne sont jamais réalisées à 100%.

De manière particulière en 2019 les cessions ont été moins importantes que prévu mais cela a été compensé par des charges moins élevées que prévu en fonctionnement. Ainsi les charges de personnel de la ville ont diminué, tout comme le FCCT (Fond de Compensation des Charges Transféré) reversé à l'établissement public Paris Ouest la Défense et le Fond de Solidarité communal de la Région Ile de France.

La croissance importante du résultat 2018 doit être atténuée en partie par la gestion des crédits des deux autorisations de programmes relatives à l'agrandissement de l'école Robespierre et au complexe sportif de l'Arsenal. Des crédits pour 10,3 M€ avaient été réinscrits sur l'exercice 2019 (au lieu d'être constatés en restes à réaliser sur l'exercice 2018). Ces crédits (non utilisés ou disponibles) sont ainsi venus augmenter le résultat 2018.

II – Analyse des résultats

Cette analyse utilise le schéma traditionnel par section en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles et en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre.

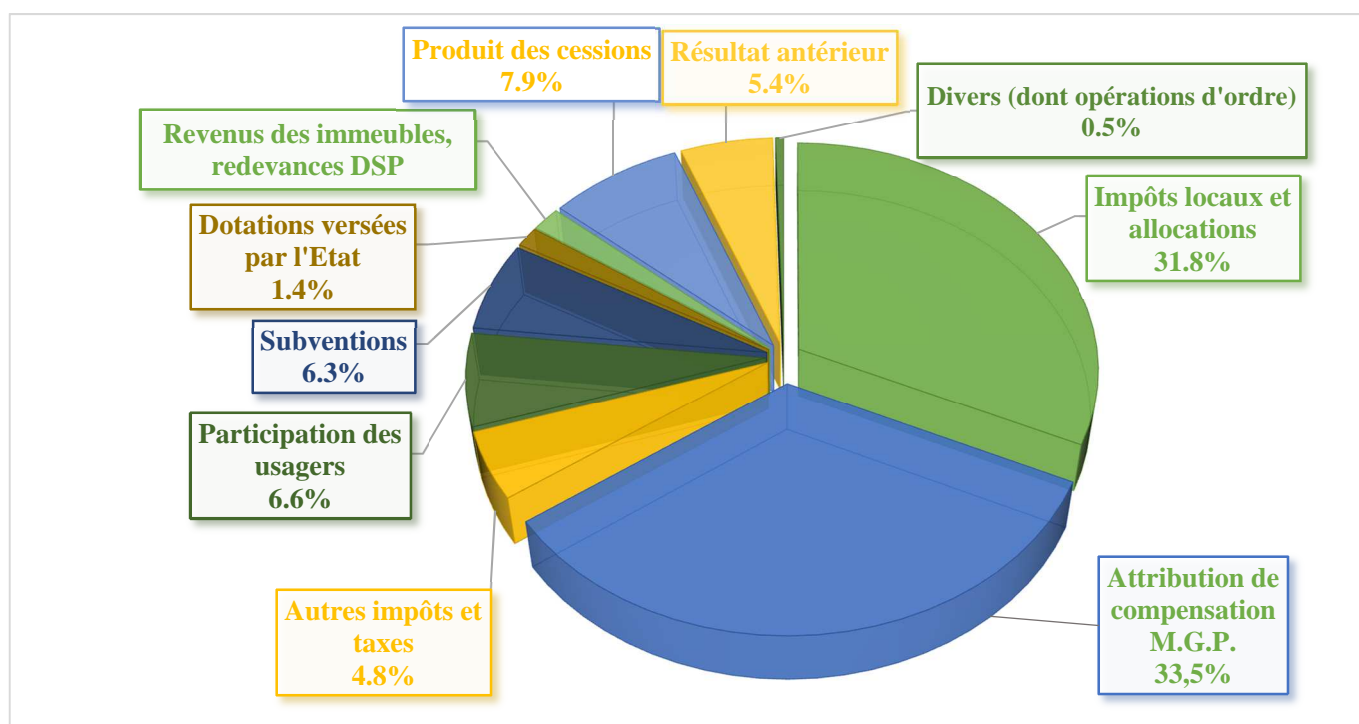
A – Section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

	<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	Prévisions	Réalisations
013	Remboursement de charges de personnel	300 000.00	232 117.40
70	Produits des services et des domaines	14 526 600.00	15 326 421.72
73	Impôts et taxes	158 019 000.00	160 670 680.45
74	Dotations et participations	18 404 100.00	19 175 211.07
75	Autres produits de gestion courante	3 469 999.14	4 015 242.89
76	Produits financiers	9 500.00	10 718.96
77	Produits exceptionnels (cessions)	125 600.00	18 517 997.33
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	32 115.00
	sous-total des recettes réelles (A)	194 854 799.14	217 980 504.82
042	Amortissements des subventions	80 000.00	80 000.00
	Constatation plus-values liées aux cessions *	0.00	356 940.34
043	Reprise de provision	0.00	0.00
	sous-total des recettes d'ordre (B)	80 000.00	436 940.34
	SOUS-TOTAL (A+B)	194 934 799.14	218 417 445.16
002	Résultat de fonctionnement reporté (C)	12 547 267.86	12 547 267.86
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	207 482 067.00	230 964 713.02

* les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 357 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire M14

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019



La prévision de recettes est de 207,4 millions d'euros et la réalisation, hors produit des cessions représentant 18,2 millions d'euros, est de 212,8 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 102,6%.

a) Les recettes réelles de fonctionnement : 217 981 K€

- **Remboursement sur charges de personnel (chapitre 013) : 232 K€**

Il s'agit de remboursements de salaires et de charges pour des personnels. Figurent notamment 33 K€ pour le remboursement par Ile De France Mobilité (ex. STIF) des frais de transport des agents.

Ce chapitre ne comprend pas les remboursements des mises à disposition des agents communaux auprès de l'établissement public territorial P.O.L.D. ou d'autres organismes qui sont, eux, comptabilisés sur un compte du chapitre 70.

- **Produit des services et du domaine (chapitre 70) : 15 326 K€**

Ce chapitre regroupe principalement tous les services publics payés directement par leurs utilisateurs en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal, mais aussi d'autres recettes et notamment les mises à disposition de personnel au bénéfice, soit de diverses associations, soit d'organismes tels que le CCAS ou encore l'Office du Tourisme.

Ce poste est réalisé à 105,5%. Les redevances concernant l'occupation du domaine public et le stationnement (Forfaits Post Stationnement) ont été plus importantes que prévu. Les recettes liées à l'utilisation des services culturels, sportifs et de loisirs sont légèrement inférieures aux prévisions.

- **Impôts et taxes (chapitre 73) : 160 671 K€**

Ce poste a été exécuté à 101,7 %.

Les recettes sont constituées par les impôts locaux, c'est à dire les 3 taxes locales avec la taxe d'habitation et les deux taxes foncières. La Ville a enregistré une hausse de son produit fiscal en 2019. Celui-ci est de 71 796 K€.

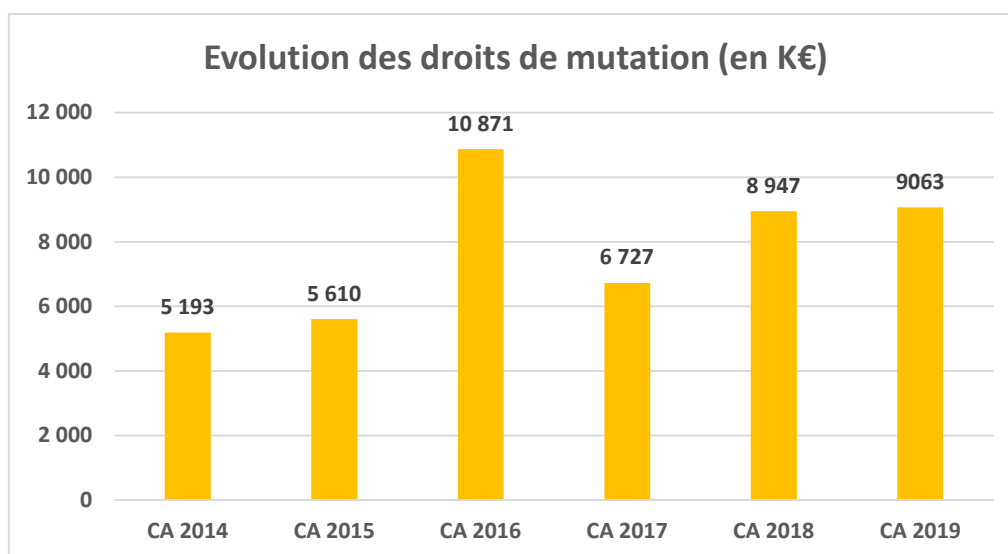
Des rôles complémentaires sont constatés pour 332 K€. Ces recettes supplémentaires correspondent à des corrections d'imposition pour des années antérieures et à des impositions 2019 qui n'étaient pas connues par les services fiscaux au moment de l'établissement des prévisions.

Le produit fiscal de la Ville, comprend aussi l'attribution de compensation versée par la M.G.P. représentant le produit de taxe professionnelle de 2008 diminuée des charges transférées à l'établissement public territorial P.O.L.D. Son montant 2019 est de 77 445 K€.

Les deux autres taxes importantes sont la taxe sur l'électricité et les droits de mutation :

- La taxe finale sur les consommations électriques (TFCE) a été encaissée pour 1 360 K€.

- Les droits de mutation, prévus à 7 100 K€, ont été finalement encaissés pour un montant de 9 063 K€.

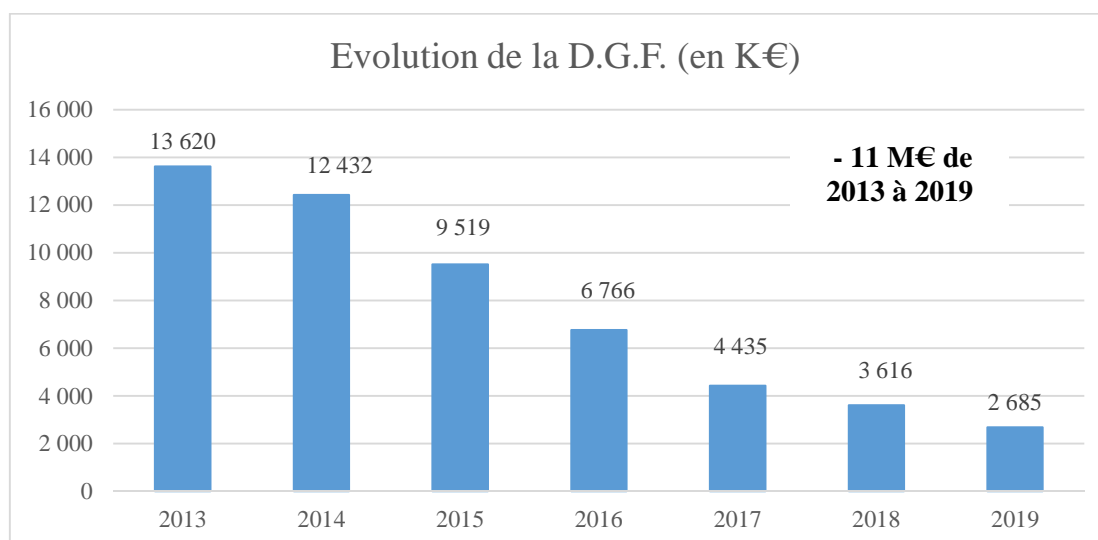


- **Dotations et participations (chapitre 74) : 19 175 K€**

La prévision de recettes était de 18 404 K€, soit une réalisation de 104,2%.

Sur ce chapitre les recettes sont en diminution par rapport à 2018 (- 1,1 M€). Cela est dû notamment à la diminution des dotations de l'Etat : - 1 M€

Le montant de DGF a été notifié pour 2 685 K€ conformément aux prévisions :



Une partie de la compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) qui est perçue depuis 2017 en section de Fonctionnement est constaté pour 153 K€ pour des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 4 015 K€**

Il s'agit des revenus des immeubles de rapports et des redevances payées par des délégataires de services publics. L'exécution s'établit à 115 % des prévisions 2019, avec notamment une bonne réalisation des recettes de loyers. Sur ce chapitre figurent également les redevances versées par les gestionnaires de DSP (SEM TAM, Indigo, ELIOR, etc).

- **Les produits financiers (chapitre 76) : 11 K€**

Il s'agit des dividendes des placements des legs divers dont a bénéficié la commune au cours du temps (10 719 €).

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 18 518 K€**

Ce chapitre comprend entre autres, toutes les réalisations des cessions prévues en investissement, au chapitre 024 mais réalisé sur le compte 775 qui ne fait pas l'objet d'une valorisation lors de la prévision budgétaire.

Pour cette année, le produit de cessions réalisées se monte à 18 156 K€. Parmi ces cessions, 105 K€ concernent la vente aux enchères de matériels et biens mobiliers, 70 K€ concernent la vente de véhicules et 17 981 K€ concernent des cessions immobilières dont voici le détail :

Nature du bien	Adresse du bien	Prix de cession
Pavillon	92 boulevard Bellerive	553 500 €
Pavillon	11 avenue Berthelot	1 250 000 €
Appartement	92 avenue Albert 1er	280 000 €
Bâtiment	17bis rue de la Libération	1 105 000 €
Pavillon	23 rue du Dix Neuf Janvier	325 000 €
Immeuble	7 rue Jean Le Coz	600 000 €
Terrain	Rue Nadar	330 000 €
Terrain	3 rue du Prince Eugène	980 000 €
Terrain	2 rue Charles Vapereau	75 000 €
Appartement	RDC (lot 34) 43 rue Haute	100 000 €
Appartement	RDC (lot 14) 45 rue Haute	220 000 €
Terrain et pavillon	Rue Léon Hourlier/François Millet Pavillon	6 200 000 €
Pavillon	19 Léon Hourlier	
Terrain	Rue Nadar	65 700 €
Terrain	Rue Nadar	447 000 €
Bail Commercial	1 place de l'Eglise	83 500 €
Terrain	Rue Cramail	146 800 €
Terrain	82 avenue Albert 1er (SMTI)	4 899 000 €
Emplacements stationnement	8 rue Michelin (21 rue Daguerre)	32 000 €
Pavillon	6 René Cassin	280 000 €
Terrain	Rue hippolyte bisson	8 750 €
Total Cession 2019		17 981 250 €

Pour le reste des écritures sur ce chapitre 77, il s'agit des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances et les libéralités reçues.

b) Les recettes d'ordre : 437 K€

437 K€ d'écritures d'ordre sont réalisées pour :

- la constatation de plus-values réalisées sur des cessions immobilières pour 357 K€
- l'amortissement de subventions reçues pour 80 K€.

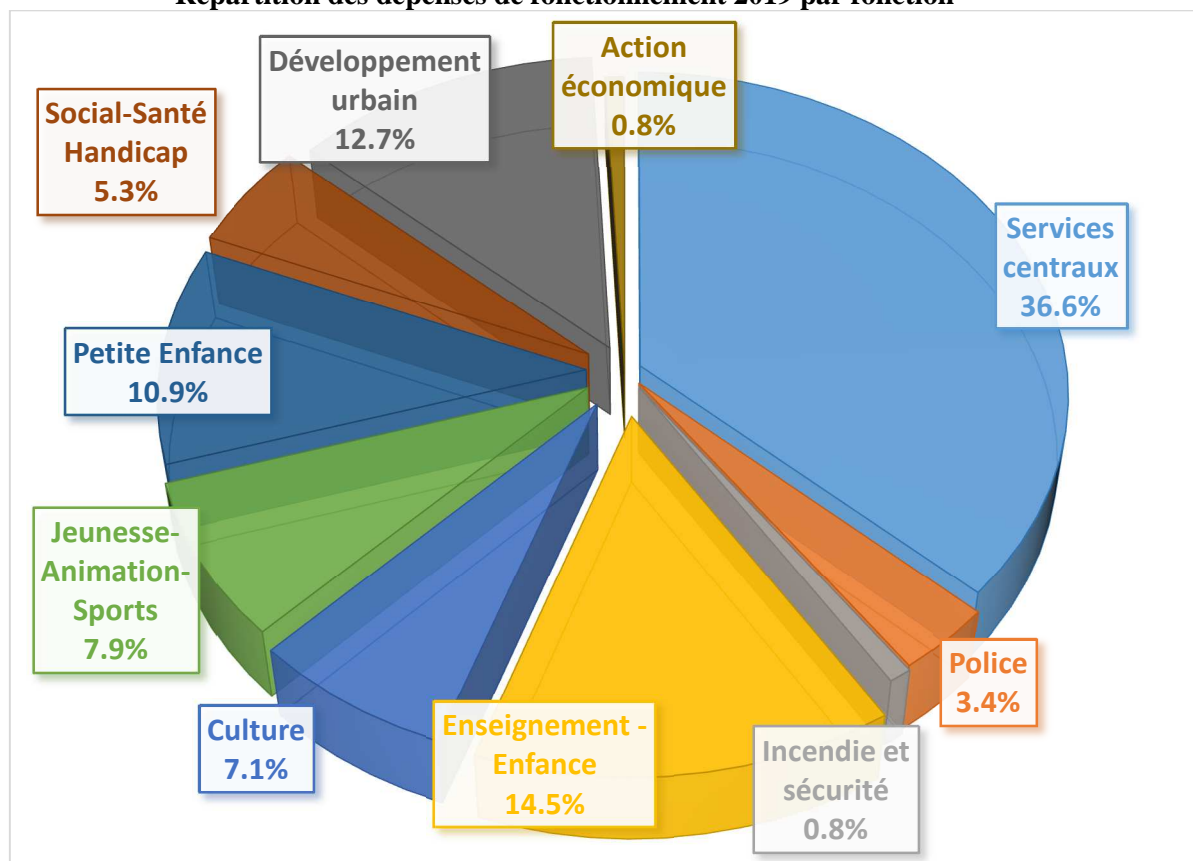
Les dépenses de fonctionnement

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	37 379 382.00	36 481 282.92
012	Charges de personnel	85 000 000.00	82 119 445.85
014	Atténuation de produits	15 145 000.00	11 239 462.68
65	Autres charges de gestion courante	49 433 969.00	47 043 611.22
66	Charges financières	6 502 000.00	6 158 964.21
67	Charges exceptionnelles	789 750.00	781 714.33
68	Dotations aux provisions	500 000.00	500 000.00
022	Dépenses imprévues	150 000.00	0.00
sous-total des dépenses réelles (A)		194 900 101.00	184 324 481.21
042	Dotations aux amortissements	6 000 000.00	5 809 789.26
	Cessions d'immobilisations*		18 512 804.01
023	Virement à la section d'investissement	6 581 966.00	
sous-total des dépenses d'ordre (B)		12 581 966.00	24 322 593.27
TOTAL GENERAL (A+B+C)		207 482 067.00	208 647 074.48

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 18 513 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires votés comme l'autorise l'instruction budgétaire M14

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement hors cessions s'affiche donc à 91,8%.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2019 par fonction



2) Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 36 481 K€**

Ce chapitre est réalisé à 97,6 % et correspond à l'ensemble des fournitures, travaux et services extérieurs.

A l'intérieur de ce chapitre 011 – charges à caractère général vont notamment être constatées les dépenses de fluides, de prestations de services, d'assurance, de téléphonie, d'entretien des bâtiments, de la voirie etc.

En 2019 on constate une augmentation de 5% sur ce chapitre (1,5 M€) par rapport à 2018. Cette évolution est due notamment aux postes de dépenses suivants :

- Les dépenses d'énergie sont globalement en diminution entre 2014 et 2018 grâce au remplacement de chaudières, travaux d'isolation ainsi que des hivers plus doux sont à l'origine de cette évolution. Cependant on constate une hausse en 2019 qui est dû à une augmentation du coût de l'éclairage public et à un décalage de facturation entre 2018 et 2019 :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
60612	Énergie - Electricité	3 279	2 957	3 167	2 974	2 535	3 471
	Evolution		-10%	7%	-6%	-15%	37%

- Le poste comptable des contrats de prestations avec les entreprises est celui qui a connu la plus forte évolution ces dernières années. Figurent sur ce compte depuis 2015/2016 le retour sur le budget de la Ville du contrat de nettoyage de la voirie pour un coût annuel de 4 M€. Depuis 2018 sont également inscrit la contribution à la SEM TAM pour l'exploitation des cinémas et du théâtre et la redevance pour la société Vert Marine qui assure la gestion de la piscine.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
611	Contrats de prestations de services	330	1 366	4 041	4 151	5 846	6 183

- Les primes d'assurances se sont inscrites en baisse ces deux dernières années dans le cadre du renouvellement du contrat (responsabilité civile, flotte automobile et dommages aux biens) :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
616	Primes d'assurances	311	369	383	388	277	260
	Evolution		19%	4%	1%	-29%	-6%

- Le poste comptable d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts s'inscrit globalement en stabilité ces derniers exercices.

Quelques précisions :

- La variation 2016 est due au retour de la compétence voirie sur le budget de la Ville.
- S'agissant de l'entretien des terrains, une partie a été externalisée depuis deux ans expliquant l'augmentation des prestations, qui est neutralisée par une baisse de la masse salariale.

- L'entretien des réseaux correspond au retour de la compétence éclairage public en 2018 sur la Ville.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
61521	Entretien terrains	2 241	2 048	2 179	2 499	2 533	2 527
615221	Entretien bâtiments publics	922	846	917	709	590	584
615228	Entretien autres bâtiments	0	0	72	46	25	18
615231	Entretien voiries	13	126	484	456	426	509
615232	Entretien réseaux	0	0	0	9	192	198
Total		3 176	3 020	3 652	3 719	3 766	3 836
Evolution			-5%	21%	2%	1%	2%

- Les dépenses de maintenance ont augmenté en 2018 avec le retour de la compétence éclairage publique. Elles restent relativement stables en 2019 :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
6156	Maintenance	2 284	2 248	2 605	2 590	3 194	3 220
	Evolution		-2%	16%	-1%	23%	1%

- Les frais de télécommunication ont bénéficié en 2018 d'une renégociation des contrats et notamment d'une mutualisation des crédits non consommés d'un abonnement à l'autre. Ils ont légèrement augmenté en 2019 en raison notamment d'une augmentation de la flotte de smartphone qui permet aux équipes sur le terrain d'être plus opérationnelles.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
6262	Frais de télécommunication	575	619	591	599	517	549
	Evolution		8%	-5%	1%	-14%	6%

- La hausse des dépenses de nettoyage des locaux constatées depuis 2014 résulte de la volonté d'externaliser de plus en plus cette prestation à l'occasion du départ des agents en retraite ou pour mutation :

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 028	1 210	1 301	1 115	1 226	1 245
	Evolution		18%	8%	-14%	10%	2%

- La progression des dépenses relatives aux services extérieurs est la conséquence du retour sur le budget de la Ville de la compétence transport auparavant gérée par l'établissement public territorial P.O.L.D., il s'agit de la prestation fournie par la RATP pour le service des 3 navettes (563, 564 et 565) pour 1 010 K€ et de l'entretien de la gare du Mobipôle pour 263 K€.

Sur ce compte figure également la location des places de crèches dans les structures privées pour 1 516 K€.

en K€		2014	2015	2016	2017	2018	2019
6288	Aures services extérieurs	2 842	2 316	2 102	2 216	3 214	3 523
	Evolution		-19%	-9%	5%	45%	10%

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 82 119 K€**

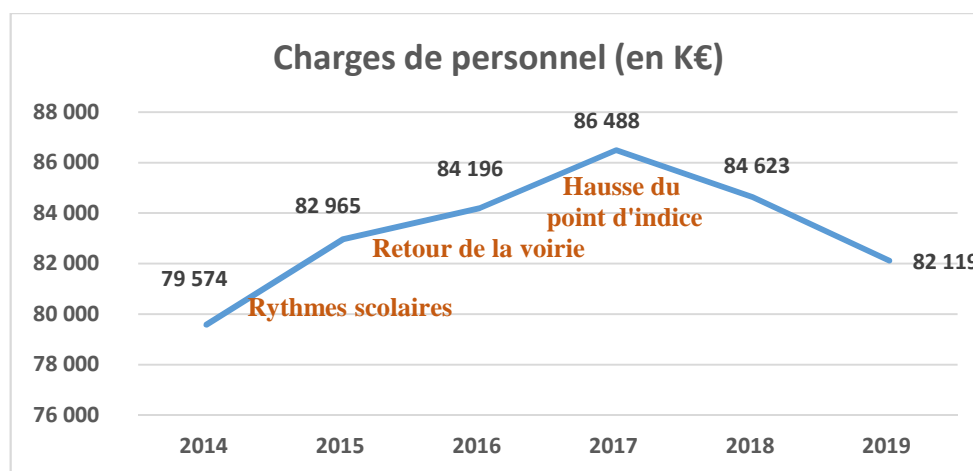
Le taux de réalisation est de 96,6 %. L'évolution de ce chapitre est de – 3 % par rapport à 2018 (-2,5 M€).

Les économies mises en œuvre à partir de la fin d'année 2017 explique ce taux de réalisation inférieur aux années passées et permettent de générer une marge de manœuvre de 2,5 M€.

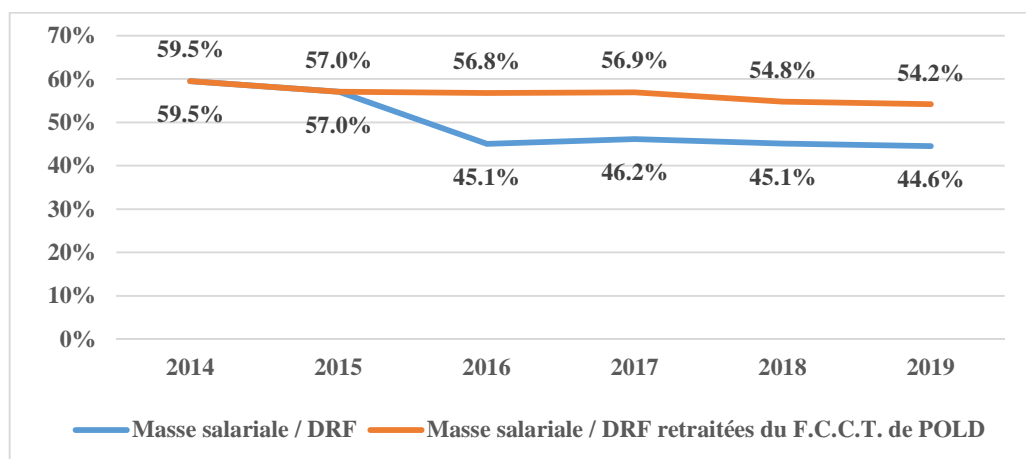
Cette marge de manœuvre dégagée est liée notamment aux conséquences en année pleine des mesures mise en œuvre à partir de septembre 2018 :

- L'externalisation des prestations d'imprimerie (offset) et du garage (location de bus) ;
- La suppression de l'accueil familial (assistantes maternelles municipales) ;
- Le passage à la semaine de 4 jours scolaires à compter de septembre 2018 ;
- La réorganisation des missions du Conservatoire à partir de septembre 2018.

L'évolution des charges de personnel sur la période 2014 - 2019 :



La difficulté pour la Ville de réaliser des économies se matérialise par le graphique ci-dessous représentant la part prépondérante, même si elle est en diminution grâce à l'action municipale, des dépenses de personnels par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :



Le F.C.C.T. versé depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D est venu artificiellement réduire la part de la masse salariale. En 2019 son montant est de 32,7 M€.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 47 044 K€**

Le taux d'exécution est de 95,2 %.

La contribution à POLD - Fonds de Compensation des Charges Territoriales :

Ce poste est depuis 2016 principalement constitué du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) que la Ville verse à P.O.L.D. : 32 764 K€ en 2019. Le montant prévu au budget (34 830 K€) intégrait par prudence un financement de la péréquation payée par P.O.L.D. plus important que ce qui a été notifié et le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur Nanterre dont les travaux ont débuté très tardivement en fin d'année, d'où le reliquat de 2 066 K€ constaté sur le compte 65541.

en K€	2016	2017	2018	2019
F.C.C.T. payé	38 610	34 455	33 286	32 764

Les subventions versées aux associations et organismes (compte 6574)

Sur ce chapitre 65, figurent également l'ensemble des subventions accordées à divers organismes, et associations.

En 2019, les subventions aux associations sont en hausse de 300 K€ avec notamment :

- La maison de l'emploi a bénéficié d'une subvention en hausse de 80 K€ pour la prise en charge de son loyer ;
- Le Rueil Athletic Club Omnisport a vu sa subvention augmenter de 110 K€ avec le recrutement d'un responsable administratif, des prises en charges de déplacements dans le cadre de compétitions et le reversement de la subvention du Département désormais perçue par la Ville
- Le reversement aux associations sportives des subventions du Département pour 74 K€

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions aux associations	5 287	4 648	4 682	4 914	4 130	4 429

Autres postes importants de ce chapitre : les participations obligatoires et encadrées par l'Etat pour le fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1 353 k€) et la participation au financement des écoles privées sous contrat (704 k€).

- **L'atténuation de produits (chapitre 014) : 11 239 K€**

Ce chapitre, comme son intitulé l'indique, n'est pas à proprement parler un compte de charges, mais il constate les diminutions des recettes.

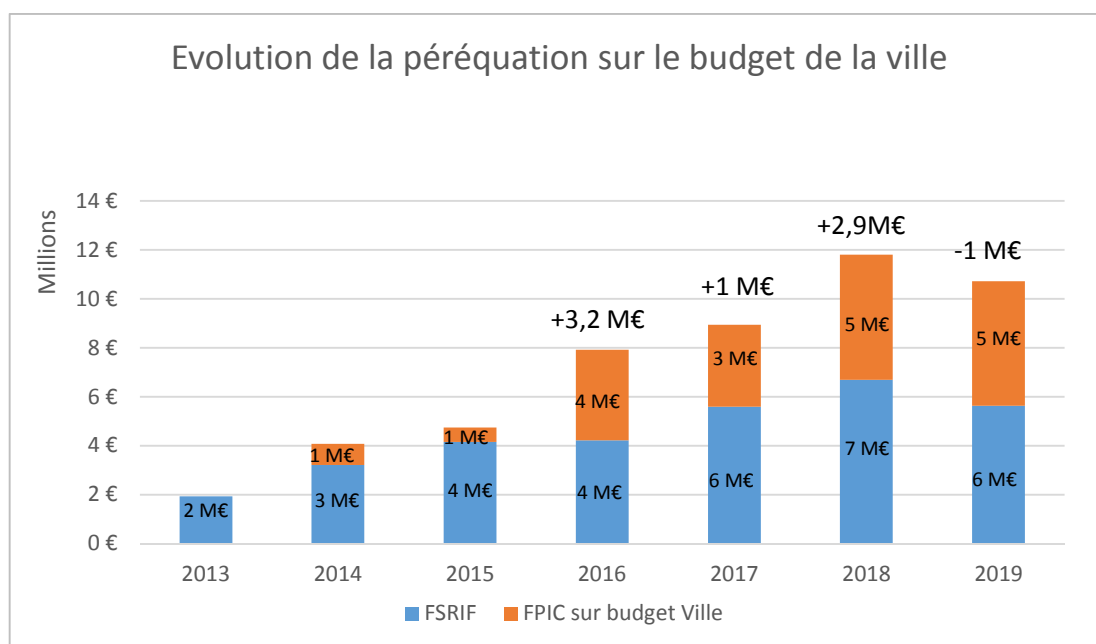
S'agissant des charges de péréquation, la Ville contribue :

- Au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF), qui est historiquement une diminution du produit de taxe professionnelle, mais qui continue à être prélevé sur les communes quand bien même celles-ci ont transféré leur impôt économique à un EPCI. Chaque année, l'inscription au moment de l'établissement du budget primitif est, par précaution, surestimée, car la contribution au FSRIF n'est communiquée par les services préfectoraux qu'au mois de juin, soit après le vote du budget primitif. Le prélèvement 2019 s'est élevé à 5 622 K€. Il est en diminution par rapport à 2018 du fait notamment de la participation de la ville de Paris qui a été plus importante. Cela a bénéficié aux autres villes d'Ile de France.
- Au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 5 096 K€.

Le montant prévu au budget 2019 était de 7 600 K€ en prévision d'une hausse due à l'intégration de Neuilly à POLD. Cette augmentation ne s'est pas confirmée.

Sur ce chapitre budgétaire figure le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC Office du Tourisme. Cette taxe est recouvrée par la Ville et intégralement transférée à l'Office du Tourisme. Depuis 2019, la ville perçoit également la part départementale et la part de la Société du Grand Paris de cette taxe. Voici la répartition du reversement de la taxe de séjour en 2019 :

- Office du tourisme de Rueil-Malmaison: 418 K€
- Conseil départemental des Hauts-de-Seine : 42 K€
- Société du Grand Paris : 33 K€

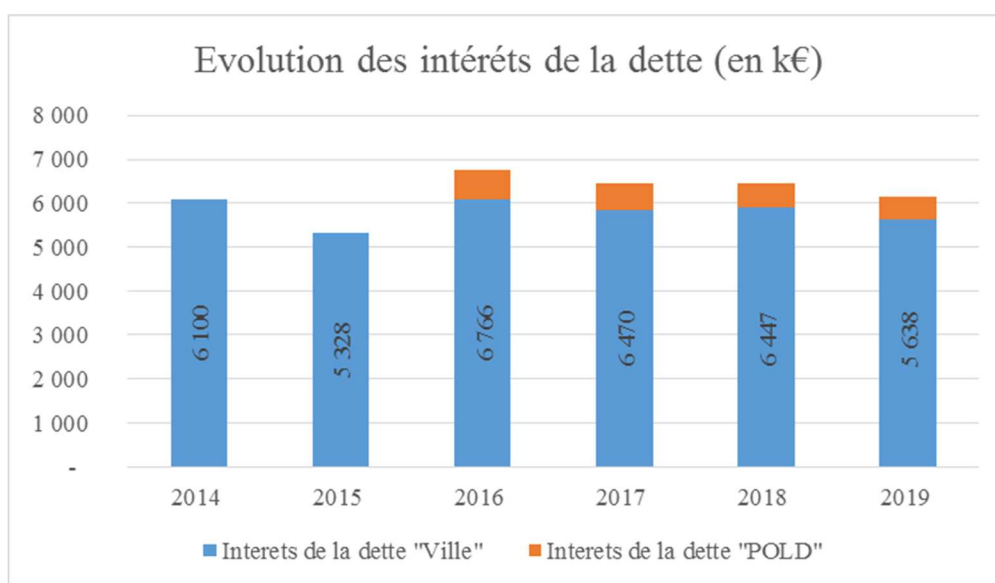


- **Les charges financières (chapitre 66) : 6 159 K€**

Le taux de réalisation de ce poste est de 94,7%.

6 502 K€ avait été prévu au budget afin de couvrir les intérêts de la dette. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être prévus avec précision puisque un certain nombre d'emprunts sont à taux variable. Il est donc de bonne gestion de conserver une marge sur ce crédit. Cependant pour cette année encore, les taux variables sont restés bas ce qui permet de constater un excédent.

Suite au retour de la compétence voirie sur la Ville en 2015, la Ville rembourse depuis 2016 à l'établissement public territorial P.O.L.D. les annuités de la dette contractée entre 2011 et 2015 (19 M€ de capital restant dû au 31/12/2019), soit une échéance en intérêts de 521 K€ pour 2019.



- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 781 K€**

En 2019, a été constaté le versement d'une indemnité d'éviction de 370 K€ versée à une entreprise qui était locataire d'un bien communal situé 163 avenue du 18 juin 1940. Cette acquisition doit permettre des travaux de voirie pour l'aménagement de l'entrée de Ville.

De plus, 127 K€ concernent le stationnement (gratuité de la 1^{ère} demi-heure de stationnement pour les usagers), 87 K€ sont destinés à l'AMGED (Allocation Municipale de Garde d'Enfant à Domicile) et 56 K€ sont pour les habitants faisant l'acquisition de vélos électriques.

Ce poste comprend également les crédits prévus aux secours et dots, bourses et prix ou encore aux annulations sur titres sur exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 24 323 K€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections : les dotations aux amortissements, la comptabilisation de l'indemnité capitalisée d'emprunts renégociés et les écritures liées aux cessions d'immobilisations (chapitre 042)**

L'amortissement ne concerne, dans la comptabilité communale, que les biens mobiliers, les immeubles de rapport et les travaux effectués sur biens d'autrui, mais pas les bâtiments servant aux services publics. Elles correspondent au chapitre 040 des recettes d'investissement. Le montant des amortissements s'élève à 5 810 K€ et participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

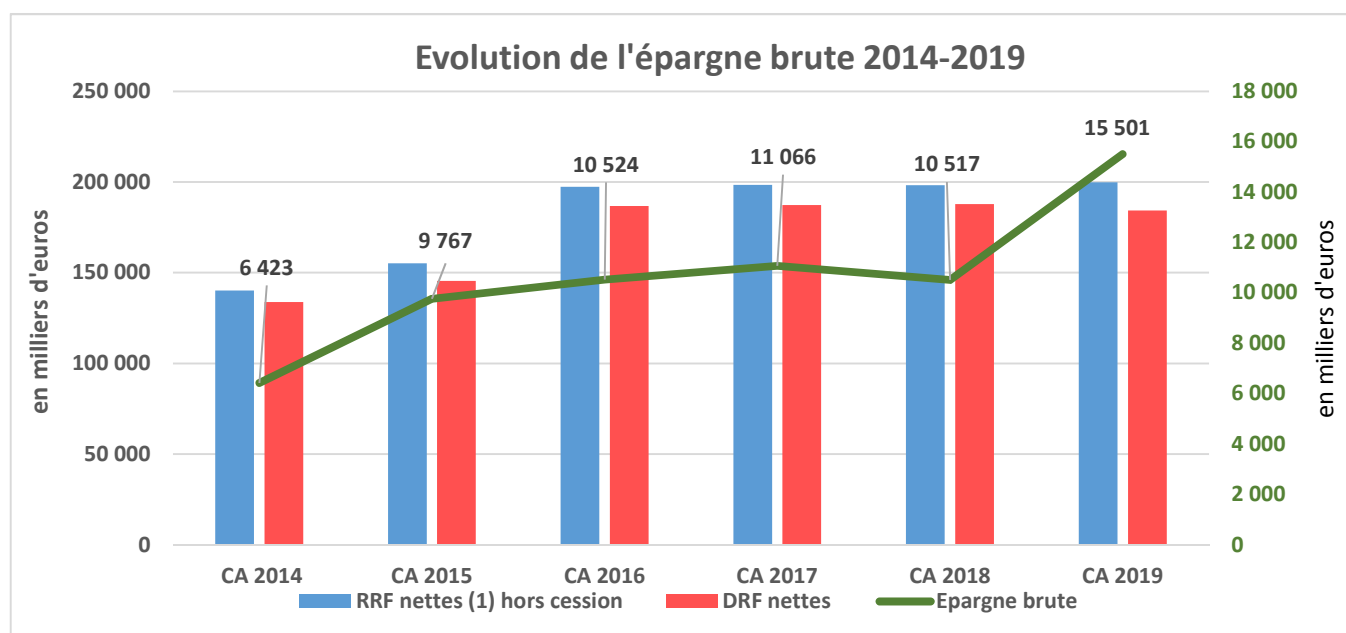
D'autre part, apparaissent aussi les crédits purement comptables de tenue de l'actif; il s'agit de l'inscription de la valeur comptable des immobilisations cédées pour 6 658 K€ ainsi que de la constatation des plus-values sur ces cessions pour 11 855 K€ (pavillons, appartements, terrains, véhicules...)

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 6 582 K€**

Cette prévision ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire, elle concourt au résultat repris l'année suivante.

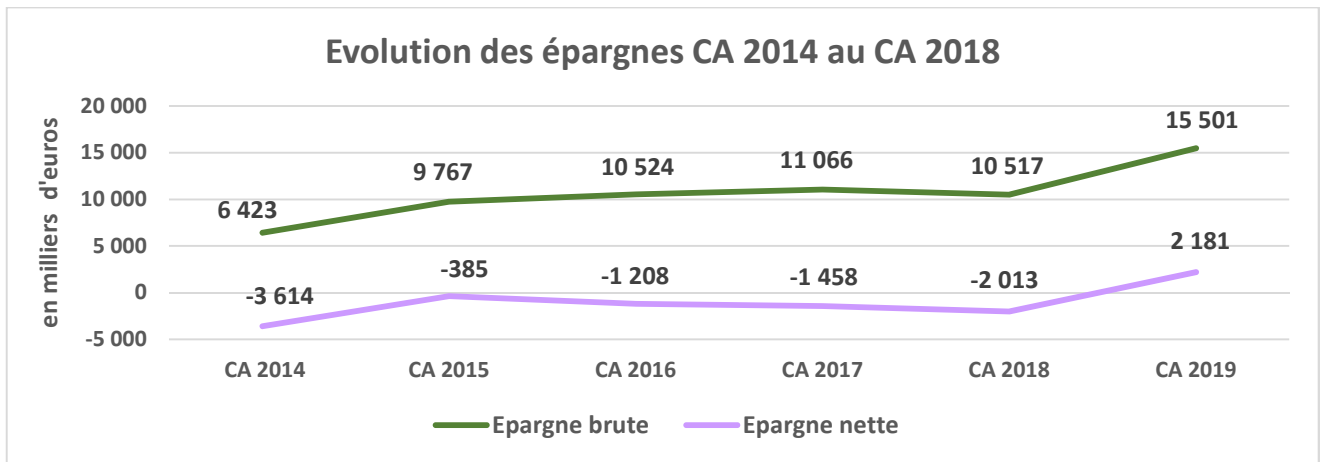
2) L'évolution des épargnes

L'épargne brute (recettes réelles de Fonctionnement – dépenses réelles de Fonctionnement) correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé). Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice (sans l'excédent reporté du compte administratif, ni le produit des cessions).



Pour le Compte Administratif 2019, l'épargne brute s'inscrit à 15 501 K€. La diminution des charges de personnel et de péréquation ainsi que l'évolution des produits fiscaux expliquent cette augmentation de l'épargne.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette) correspond à l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une Ville. Il permet de mesurer la capacité de financer ses équipements avec ses propres moyens.



L'épargne nette de Rueil redevient positive au compte administratif 2019.

La contractualisation avec l'Etat

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, l'Etat a imposé aux collectivités locales les plus importantes une maîtrise de leur dépense de fonctionnement.

La Ville de Rueil-Malmaison, qui fait partie des collectivités concernées, a contracté avec l'Etat en juillet 2018 un objectif de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement limité à + 0,9 % par an. Cette limitation, plus forte que les +1,2 % annoncés par la LPFP 2018-2022, a été imposée sans possibilité de négociation.

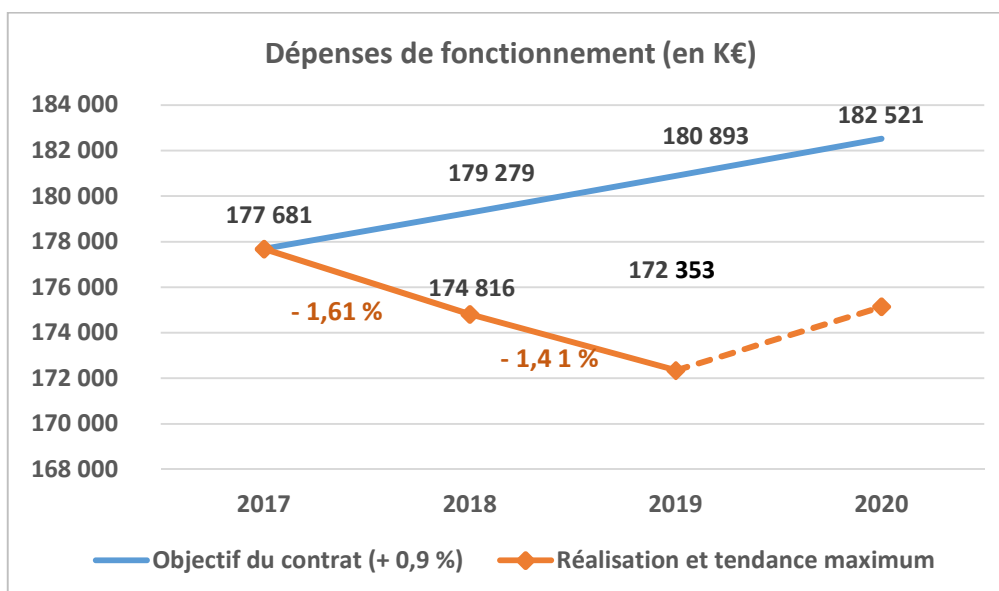
Dans le cadre du contrat, les dépenses de fonctionnement de la Ville doivent rester en deçà des plafonds suivants :

2017	Objectif 2018	Objectif 2019	Objectif 2020
177 681 K€	179 279 K€	180 893 K€	182 521 K€

Par rapport au compte administratif 2017, le contrat imposait donc à la Ville de limiter ses dépenses 2018 à 179 279 K€ et ses dépenses 2019 à 180 893, ce montant ne tient pas compte de la péréquation qui est neutralisée dans le calcul. Le plan d'économies 2018-2020 que la Ville a mis en œuvre a permis de dégager des marges de manœuvre afin de répondre à cette nouvelle contrainte.

Le Compte Administratif 2019 affiche un niveau de dépenses de fonctionnement de 172 353 K€ soit une baisse de - 1,41 % par rapport à 2018.

Les économies que la Ville poursuivra pour les prochains exercices écartent le risque de dépassement de l'objectif et de devoir assumer une pénalité imposée par l'Etat représentant 75 % du dépassement.



La remontée de la courbe attendue en 2020 mais toujours inférieure aux objectifs, correspond à la progression de la masse salariale, qui doit anticiper une baisse du nombre de postes vacants par rapport à 2019 (notamment à la petite enfance et à la police municipale).

Dans le cadre du contrat, la Ville s'est également engagée à améliorer sa capacité de désendettement. Cette notion correspond à la capacité de la Ville à rembourser son capital de la dette avec son épargne brute. L'épargne brute de 15 501 K€ constatée au compte administratif et l'encours de dette de 191 350 K€ permettent d'afficher un ratio de **12,34 années** se rapprochant de l'objectif de se situer sous les 12 années.

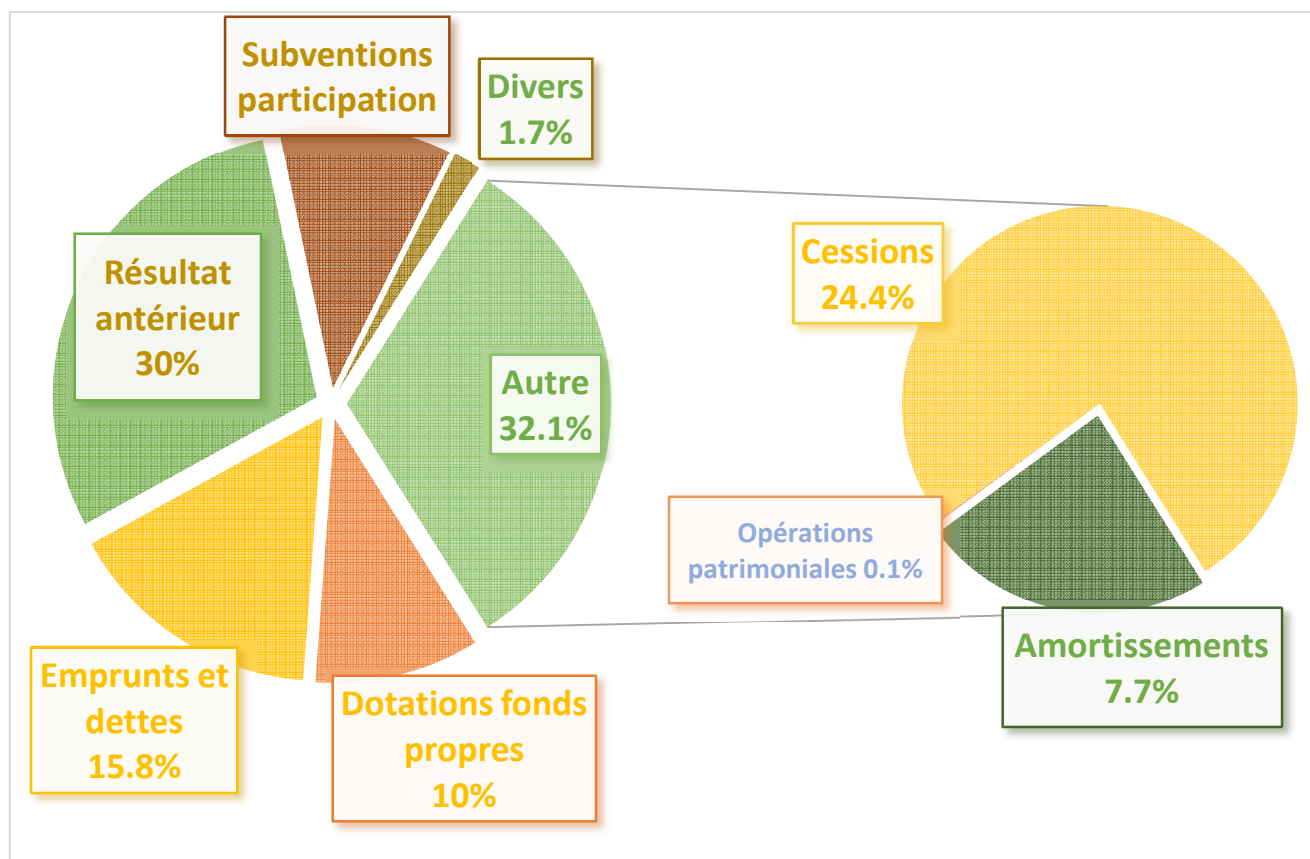
B – Section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
10	Dotations fonds divers et réserves <i>dont excédent capitalisé</i>	7 250 000.00 0.00	7 662 820.69 0.00		7 662 820.69 0.00
13	Subventions d'investissement	8 104 000.00	7 991 757.06		7 991 757.06
16	Emprunts et dettes assimilées	16 020 000.00	12 015 511.78		12 015 511.78
024	Produit de cessions d'immobilisations	33 931 000.00		2 135 000.00	2 135 000.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00		0.00
204	Subventions d'équipement versées	200 000.00	200 000.00		200 000.00
27	Autres immobilisations financières	4 999.51	1 056 875.00	500.00	1 057 375.00
	sous-total des recettes réelles (A)	65 509 999.51	28 926 964.53	2 135 500.00	30 862 464.53
021	Virement de la section de fonctionnement	6 581 966.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>dont amortissements</i>	6 000 000.00 6 000 000.00	24 322 593.27 5 809 789.26		24 322 593.27 5 809 789.26
	<i>dont plus values cessions immobilisations*</i>		11 854 982.84		11 854 982.84
	<i>dont sortie des immobilisations cédées*</i>		6 657 821.17		6 657 821.17
041	Opérations patrimoniales <i>dont sortie d'actif</i>	815 000.00 815 000.00	41 728.90 41 728.90		41 728.90 41 728.90
	sous-total des recettes d'ordre (B)	13 396 966.00	24 364 322.17	0.00	24 364 322.17
	SOUS-TOTAL (A+B)	78 906 965.51	53 291 286.70	2 135 500.00	55 226 786.70
001	Résultat d'investissement reporté (C)	22 550 295.49	22 550 295.49		22 550 295.49
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	101 457 261.00	75 841 582.19	2 135 500.00	77 777 082.19

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 18 513 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires voté comme l'autorise l'instruction budgétaire M14

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 PAR NATURE



Pour apprécier le taux de réalisation, il faut faire abstraction d'une part, dans les prévisions de l'autofinancement prévisionnel (chapitre 021) et des produits de cessions (chapitre 024) et d'autre part, dans la réalisation de l'ensemble des sorties/entrées d'actif et plus ou moins-values. Ce retraitement est nécessaire compte tenu des mécanismes comptables établis par la réglementation de la comptabilité des collectivités territoriales.

Cette opération permet d'isoler les recettes réelles de la section d'investissement, qui s'élèvent à 28 927 K€ et 2 136 K€ de crédits reportés pour des crédits ouverts à 31 579 K€, soit un taux de réalisation de 98,4 %.

a) **Les Recettes Réelles d'investissement**

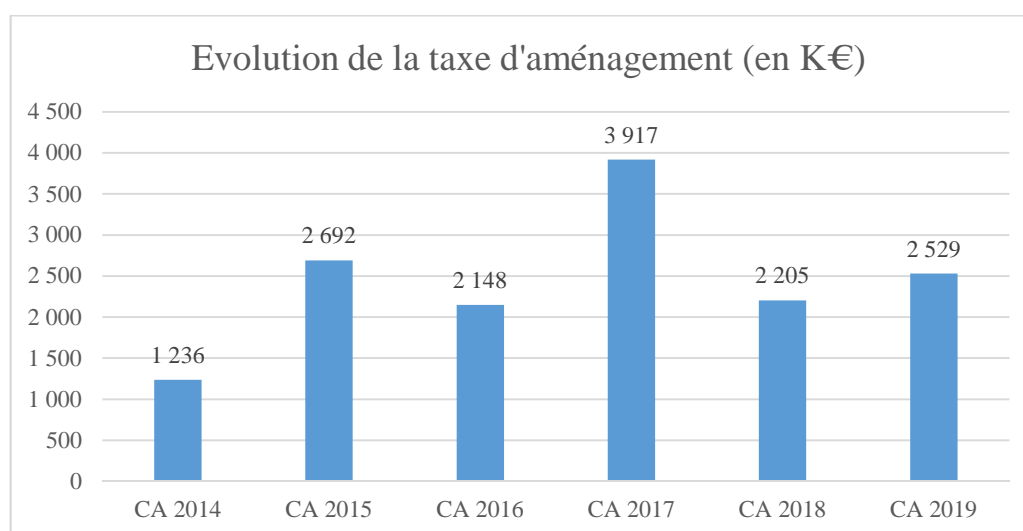
- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Ce poste comprend :

En premier lieu, les recettes propres de l'année (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :

- Le FCTVA, prévu à 5 000 K€ a été réalisé à 5 134 K€
- La taxe d'aménagement a atteint un niveau de 2 529 K€ (pour une prévision de 2 250 K€).

La perception des recettes de la taxe d'aménagement est difficilement prévisible. En fonction des projets immobiliers, nous pouvons estimer le montant à percevoir (il s'agit d'un tarif au m²) ; en revanche les versements sont conditionnés par l'avancement du projet, qui peut être retardé par des recours sur les permis de construire.



- ***Subventions d'investissement (chapitre 13)***

Il s'agit des subventions reçues de divers organismes (Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole du Grand Paris etc.) et servant au financement des projets d'investissement portés par la Ville.

Ce chapitre a été prévu pour 8 104 K€ et il a été encaissé 7 992 K€.

Opération	Financier	Montant en K€
Complexe sportif Arsenal	Conseil Départemental des Hauts de Seine	1 106
	Métropole Grand Paris	1 000
	Caisse des dépôts	536
	Conseil régional d'Ile de France	2 219
Ecole Robespierre	Conseil Départemental des Hauts de Seine	847
Voie nouvelle rue Sainte Claire Deville	Conseil Départemental des Hauts de Seine	186
Circulations douces Voie nouvelle	Métropole Grand Paris	604
Vehicules électriques	Métropole Grand Paris	84
Laverie solidaire	Métropole Grand Paris	22
Parc richelieu - PUP	Paris Ouest La défense	1 000
Eclairage public	SIGEIF	102
Vidéo protection	Conseil régional d'Ile de France	18
Restauration orgue église St Pierre St Paul	Etat	61
Mur escalade	Fédération française de montagne	12
Total		7 797

Outre les subventions proprement dites, ce chapitre a constaté le produit des amendes de police pour 195 K€.

- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 12 000 K€**

Ce volume d'emprunt a été souscrit en totalité auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement du budget d'investissement. Il s'agit de prêts au taux fixe de 0,69 % avec une période remboursement de 15 ans.

Le remboursement du capital en 2019 de 13,3 M€ a permis de réduire globalement la dette de 1,3 M€

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) : 1 057 K€**

A ce chapitre sont constatés 1 000 K€ pour des cessions immobilières dont le produit est perçu en plusieurs échéances. Il s'agit d'une cession de terrain à la Société Publique d'Aménagement de Rueil-Malmaison pour la réalisation du complexe sportif de l'Arsenal.

- **Les produits des cessions (chapitre 024)**

Ceux-ci sont inscrits en investissement, mais sont exécutés en fonctionnement sur le compte 775, conformément à l'instruction budgétaire M 14.

b) Les Recettes d'ordre d'investissement : 30 946 K€

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040))**
 - ➔ **L'amortissement des immobilisations (comptes 28) : 5 810 K€**

Ce chapitre fonctionne avec le compte 6811 vu en section de fonctionnement.

- ➔ **Les comptes d'actifs et de plus-value (comptes 19-20-21-23) : 18 512 K€**

Il est rappelé que les sorties d'actifs et les plus ou moins-values ne font pas l'objet de prévisions.

- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 42 K€**

Il s'agit principalement d'écritures relatives à l'acquisition de biens et terrains à l'euro symbolique. Les écritures sur ce chapitre budgétaire permettent d'intégrer ces immobilisations à l'actif de la Ville à leur juste valeur.

- **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : 6 582 K€**

Il s'agit de l'autofinancement qui correspond en dépenses de fonctionnement au poste 023, il ne fait l'objet d'aucune écriture au cours de l'exercice et son montant est inclus dans l'excédent de fonctionnement.

2) La situation de l'endettement au 31 décembre 2019

Les crédits budgétaires inscrits en 2019 s'élevaient à 16 000 K€ et 12 000 K€ ont été réalisés auprès de la caisse d'épargne permettant de financer les investissements.

L'épargne brute déterminée précédemment (15 501 K€) permet de calculer le ratio de désendettement d'une collectivité en le rapportant à l'encours de dette.

Au 31 décembre 2019, le stock de dette de 191,3 M€ (Ville + P.O.L.D.) ce qui donne un ratio de désendettement de 12,3 ans.

L'encours de dette de la Ville s'établit à 191 350 K€ au 31 décembre 2019 :

Dette au 01/01/2019	192 671 K€
Emprunts 2019	12 000 K€
Remboursements 2019	13 321 K€
Dette au 01/01/2019	191 350 K€

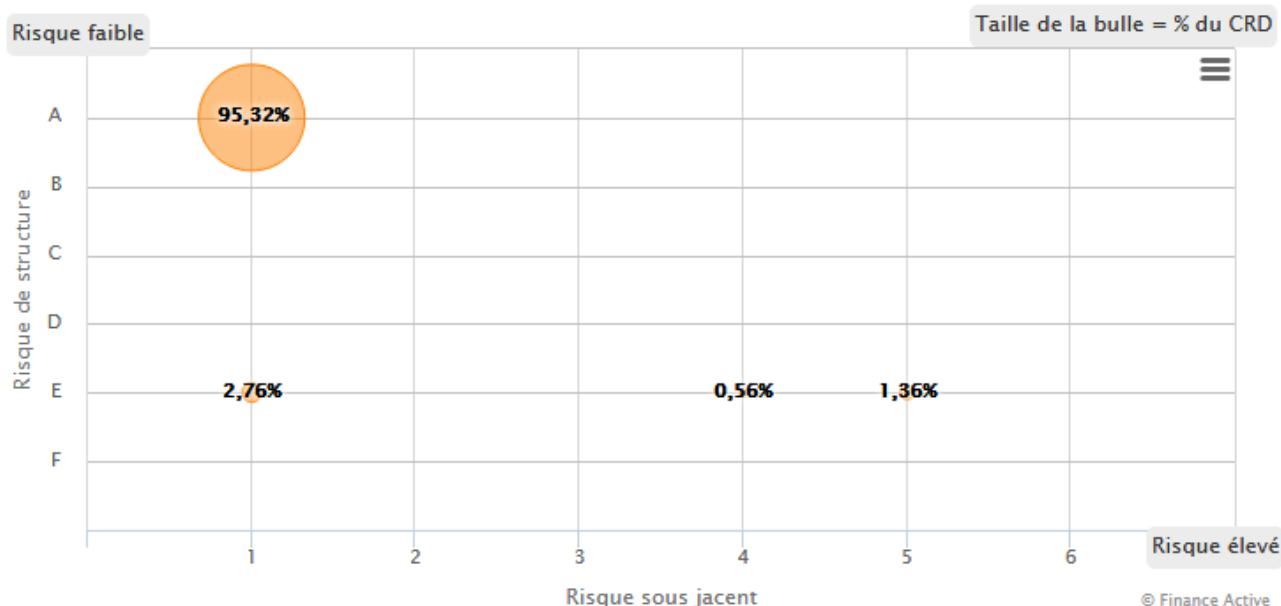
Au sein de la dette propre de la Ville, il est nécessaire de tenir compte des emprunts contractés entre 2011 et 2015 au sein de la C.A.M.V. pour les compétences voirie et éclairage public.

Ces emprunts ont été souscrits par la C.A.M.V. pour le bénéfice des 3 Villes membres (Rueil, Nanterre et Suresnes). Lors du retour de la compétence voirie sur les Villes en 2015, il était trop complexe de renégocier avec les banques la division en 3 de chaque emprunt contracté. Il a donc été décidé que P.O.L.D. continuerait d'assurer le remboursement des emprunts auprès des banques, mais refacturerait ce coût aux 3 Villes. De manière transparente, le capital restant dû apparaît au compte de gestion de la Ville ainsi que dans les annexes du compte administratif.

Pour la Ville de Rueil-Malmaison, le capital restant dû s'élève à 18 691 K€ au 31 décembre 2019.

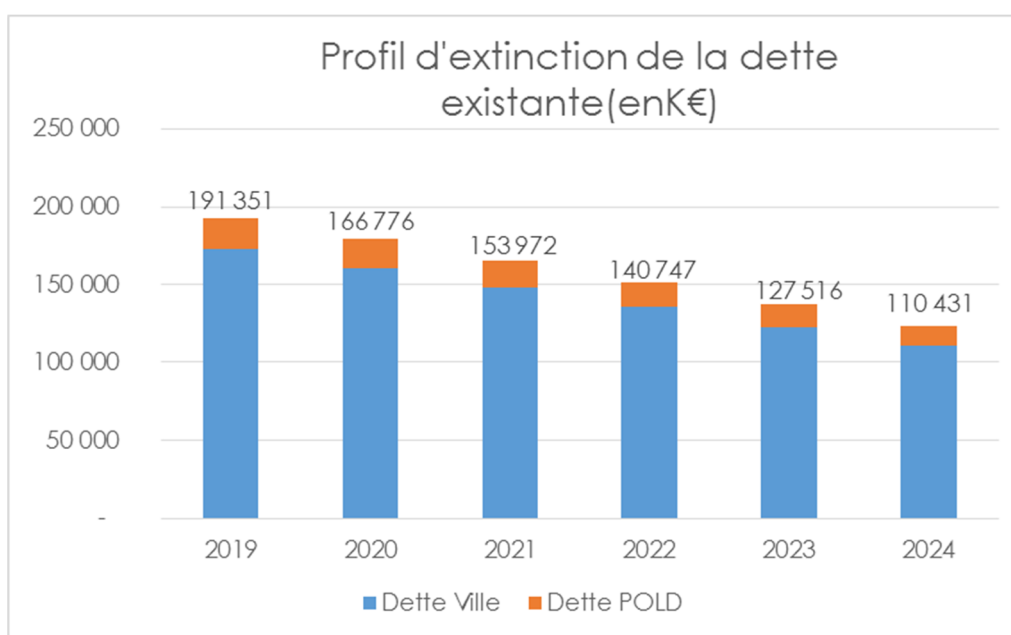
Structure de la dette gérée directement par la Ville :

Au 31 décembre 2019, 95% des emprunts seront classés en catégorie 1A, assurant une dette stable et sécurisée à la Ville, représentés principalement par des emprunts à taux fixes. Ce résultat est la conséquence de la renégociation globale des prêts de SFIL menée en 2015.



86 % de la dette de la Ville se répartit auprès de 4 établissements bancaires : SFIL (42%), la Caisse d'Épargne (20%), la Caisse des dépôts (15 %) et la Société Générale (9%).

Le coût moyen de la dette s'affiche à 3,4 % (en baisse compte tenu des taux bas du marché) avec une durée de vie résiduelle de 16 ans.



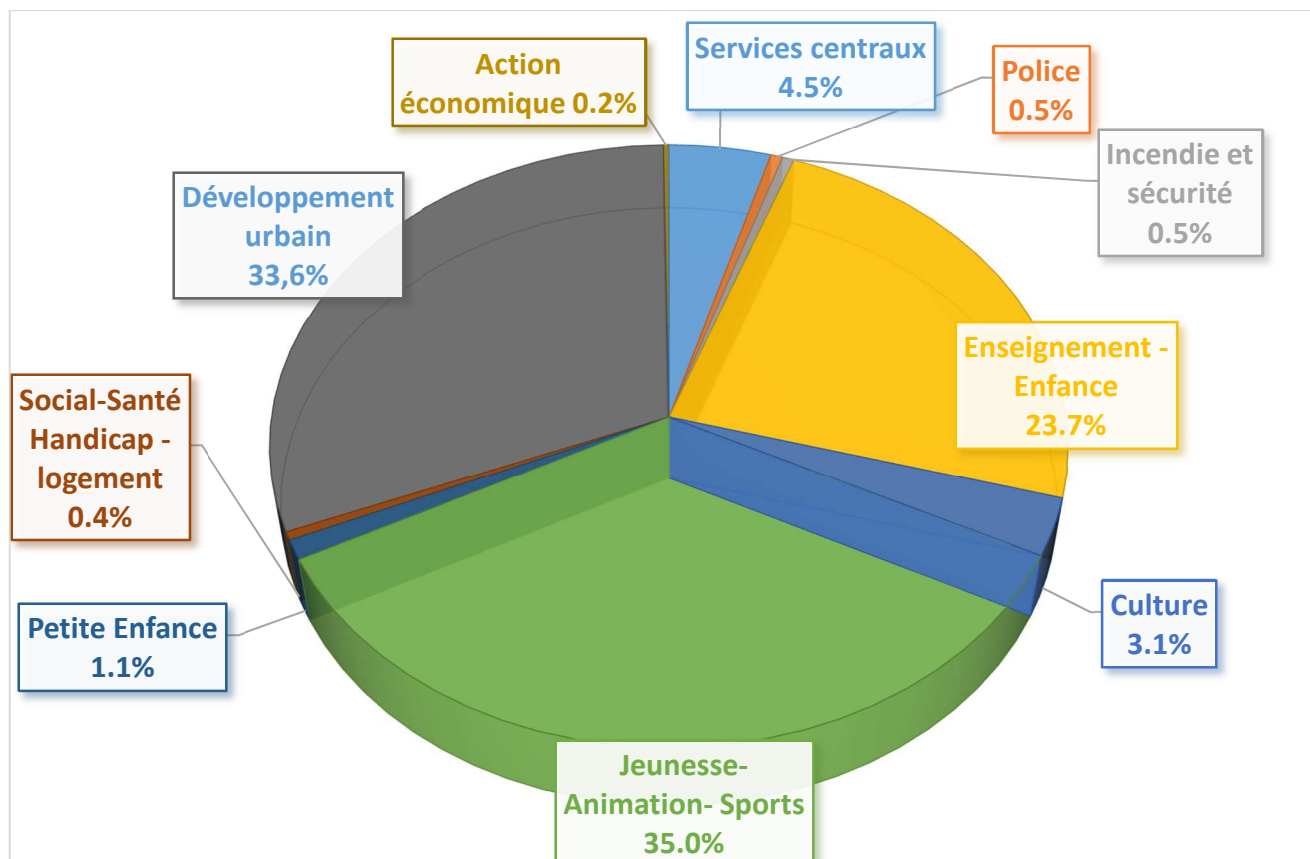
3) Les dépenses d'investissement 2019

Par nature

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
20	Immobilisations incorporelles	1 399 947.12	639 995.93	292 516.26	932 512.19
204	Subventions d'équipement versées	1 307 333.60	321 933.05	640 214.55	962 147.60
21	Immobilisations corporelles	40 450 600.01	31 243 559.50	7 679 874.57	38 923 434.07
23	Immobilisations en cours	37 184 855.27	35 430 471.25	337 121.24	35 767 592.49
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (1)	80 342 736.00	67 635 959.73	8 949 726.62	76 585 686.35
10	Dotations	365 000.00	307 450.96	46 246.00	353 696.96
16	Emprunts et dettes assimilées	14 689 525.00	14 593 986.95	10 696.03	14 604 682.98
27	Immobilisations financières	5 015 000.00	5 009 987.71	-500.00	5 009 487.71
020	Dépenses imprévues	150 000.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (2)	20 219 525.00	19 911 425.62	56 442.03	19 967 867.65
	sous-total des dépenses réelles = 1+ 2 (A)	100 562 261.00	87 547 385.35	9 006 168.65	96 553 554.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000.00	436 940.34		436 940.34
	<i>dont amortissements subventions d'investissement</i>	<i>80 000.00</i>	<i>80 000.00</i>		<i>80 000.00</i>
	<i>dont constatation cessions immobilisations</i>	<i>0.00</i>	<i>356 940.34</i>		<i>356 940.34</i>
	<i>Reprise de provisions</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		
041	Opérations patrimoniales	46 030.00	41 728.90		
	<i>dont sortie d'actif</i>	<i>46 030.00</i>	<i>41 728.90</i>		
	sous-total des dépenses d'ordre (B)	126 030.00	478 669.24	0.00	436 940.34
	TOTAL GENERAL (A+B)	100 688 291.00	88 026 054.59	9 006 168.65	96 990 494.34

* Les écritures de cessions des immobilisations à hauteur de 357 K€ sont réalisées sans crédits budgétaires voté comme l'autorise l'instruction budgétaire M14

Par fonction

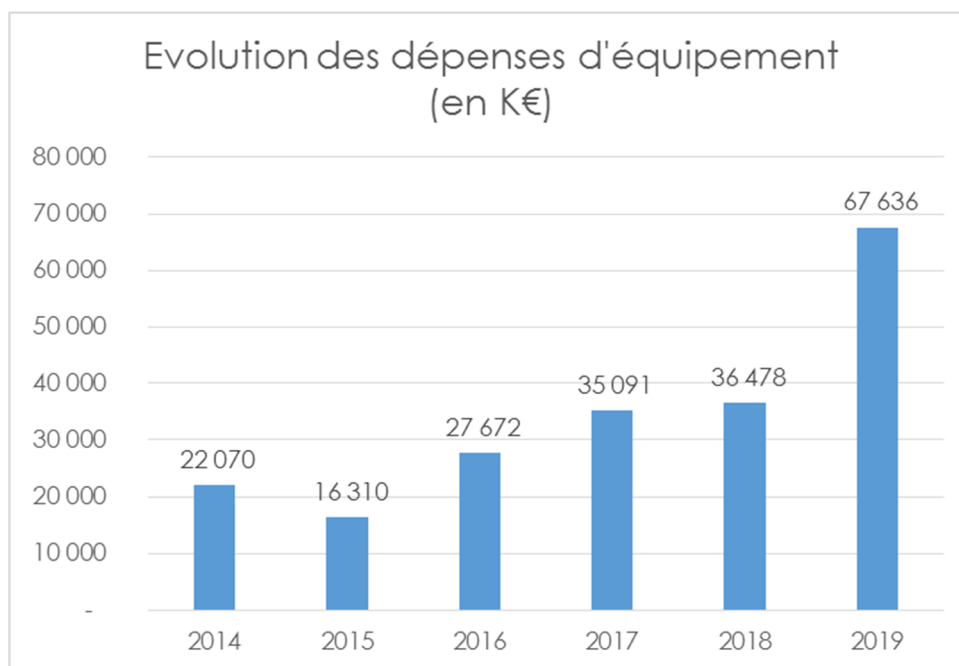


Les dépenses réelles d'investissement sont globalement réalisées à 96% avec les reports.

a) Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 67 636 K€

Le taux de réalisation de ces dépenses d'équipement est de 84,2% hors reports et de 95,3 % avec les reports.

Sur les dernières années, la Ville a fortement accru ses dépenses concourant à l'amélioration ou à l'augmentation de son patrimoine :



En 2019, sur ce volume de 67 636 K€, 22 392 K€ concernent le complexe sportif et 12 614 K€ correspondent à l'agrandissement du groupe scolaire Robespierre.

Les dépenses de voirie se sont affichées à 12,2 M€, les acquisitions foncières ont représenté 761 K€, l'entretien et l'équipement des établissements scolaires 2,5 M€.

S'agissant des reports de crédits, ils se sont élevés à 9 M€ dont :

- 2 204 K€ pour les bâtiments et équipements communaux (écoles, équipement culturels, sportifs...)
- 651 K€ pour les espaces verts (parcs, espaces publics, stades)
- 3 466 K€ pour la voirie (aménagement et créations de voiries, réseaux, aménagements urbains...)
- 1 000 K€ d'acquisition de terrains

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 640 K€

Ces postes comprennent notamment les frais d'études et les acquisitions de logiciels. Ils ont été exécutés à 45,7% et à 66,6 % avec les reports. Le disponible non consommé concerne principalement des dépenses informatiques pour 113 K€ et une réserve de crédits pour les acquisitions de fonds de commerce.

Les subventions d'investissement (chapitre 204) : 322 K€

Ce chapitre budgétaire regroupe les subventions d'équipements versées à des tiers. Il s'agit des équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (202 K€), la participation de la ville pour la reconstruction de Notre Dame de Paris (78 K€) ou encore participations financières à des travaux exécutés par des tiers.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 31 244 K€

Les crédits des immobilisations corporelles, qui concernent l'ensemble des mobiliers et matériels acquis par la Ville (mobilier de bureau, informatique, matériel technique, véhicules etc.) ainsi que les acquisitions foncières, ont été exécutés à 77,2 % et 96,2% si on ajoute les reports.

Sur ce chapitre figurent notamment :

- Des dépenses de voirie et d'éclairage public pour 12 425 K€ ;
- Des travaux dans les bâtiments publics pour 4 345 K€ ;
- Des acquisitions foncières pour 4 308 K€ ;
- Des travaux dans les bâtiments scolaires et les accueils de loisirs pour 3 734 K€
- Des travaux d'espaces verts pour 3 105 K€ ;
- Des achats de véhicules pour 850 K€ dont 694 K€ de véhicules électriques ;
- Des achats de mobilier pour 551 K€.

Les immobilisations en cours (chapitre 23) : 35 430 K€

Elles correspondent aux gros travaux et opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Ce chapitre budgétaire est réalisé à 95,3%

C'est dans ce chapitre que l'on trouve les opérations d'équipement suivantes :

- ✓ Les travaux du complexe sportif de l'Arsenal pour 22 392 K€ ;
- ✓ Les travaux d'agrandissement de l'école Robespierre pour 12 614 K€ ;
- ✓ La Vidéo protection pour 291 K€.

b) Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses financières : 19 911 K€

- L'emprunt (chapitre 16) pour 14 594 K€: Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Le remboursement comme indiqué précédemment s'est élevé à 11 946 K€ pour la dette « Ville » et 1 348 K€ pour le remboursement de la dette « POLD » soit un total de 13 294 K€.
- Les créances sur personnes de droit privé pour 5 M€ Il s'agit de parts sociales que la ville a acquises auprès du groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne
- Les dépenses imprévues (chapitre 020) : comme en fonctionnement, il s'agit d'une réserve à n'employer que sous le contrôle du Conseil Municipal. Ce compte ne doit constater aucune réalisation budgétaire.

Les dépenses d'ordre : 479 K€

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 437 K€

La reprise sur subventions d'investissement (comptes 13), c'est à dire de l'amortissement de subventions encaissées pour 80 K€

La constatation des moins-values sur cessions (compte 19 en lien avec le compte 776 en section de fonctionnement) pour 357 K€.

- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : 42 K€

Il s'agit de la contrepartie des écritures d'ordre constatées en dépenses d'investissement pour l'entrée dans l'actif d'un bien acquis à l'euro symbolique avenue de Colmar.

BUDGETS ANNEXES

Budget annexe de la chambre funéraire

En 2019, le budget prévisionnel d'exploitation était de 91 366,80 €.

Les dépenses se sont élevées à 54 166,16 € et les recettes à 63 997,31 € (y compris l'excédent reporté N-1), ce qui dégage un excédent de clôture 2019 de 60 697,95 €.

Le service municipal de la chambre funéraire a bénéficié à 176 familles en 2019.

Le budget de la chambre funéraire s'équilibre avec le produit du service, qui est en augmentation ces dernières années et contribue à augmenter le résultat de clôture. Celui-ci doit être conservé sur ce budget annexe et ne peut revenir vers le budget principal de la Ville.

Budget annexe du restaurant communal

En 2019, le budget prévisionnel était de 349 627,70 €.

Les dépenses se sont élevées à 303 952 € et les recettes à 296 185,22 € (y compris l'excédent reporté N), ce qui dégage un excédent de clôture 2019 de 26 860,92 € compte tenu de la subvention versée par le budget principal de 160 000 €.

L'évolution de la subvention municipale :

2015	2016	2017	2018	2019
180 000 €	170 000 €	170 000 €	150 000 €	160 000 €

En 2019, environ 180 repas ont été servis par jour aux employés communaux pour un cumul sur l'année de 33 805 repas (32 329 en 2018).

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)